



Photo

CONTRAT D'INSCRIPTION 2021/2022

(remis suite à l'entretien et à la vérification des pré-requis)

Renseignements Administratifs Apprenant

NOM :

Prénoms Etat Civil :

Numéro INE de l'apprenant :

Adresse complète de l'apprenant :

Date et lieu de naissance :

Reconnaissance MDPH : oui non

Mobile :/...../...../...../...../

Mail :@.....

Parcours de Formation Antérieur

ANNÉES	CLASSES FORMATIONS	ETABLISSEMENT FREQUENTÉ	DIPLÔME OBTENU
2020 / 2021			
2019 / 2020			

Orientation Souhaitée

FORMATIONS INITIALES

4ème découverte des métiers

CAPa 1ère année SAPVER

3ème découverte des métiers

CAPa 2ème année SAPVER

Seconde BAC PRO SAPAT

Première BAC PRO SAPAT

Terminale BAC PRO SAPAT

APPRENTISSAGE

Première BAC PRO SAPAT

Terminale BAC PRO SAPAT

Renseignements concernant les Parents

Situation familiale	Marié(e)	Concubin	Vie maritale	Célibataire	Mono parentale	Veuf(ve)	Séparé(e)	Divorcé(e)
En cas de séparation des parents	Résidence habituelle chez :			Mme <input type="checkbox"/> ou Mr <input type="checkbox"/>			Garde alternée <input type="checkbox"/>	
	Courrier à envoyer aux 2 parents			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>				
	Y'a-t-il un éducateur ?			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Service :			

Responsable Légal 1 (nom / prénom) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

@

Domicile :/...../...../...../...../

Mobile :/...../...../...../...../

Métier exercé :

Nom de l'entreprise :

Téléphone :

Responsable Légal 2 (nom / prénom) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

@

Domicile :/...../...../...../...../

Mobile :/...../...../...../...../

Métier exercé :

Nom de l'entreprise :

Téléphone :

Renseignements concernant la Fratrie

	NOM et Prénom	Date de naissance	Classe / formation
1			
2			
3			
4			
5			

Autorisations Parentales

⇒ **Autorise(nt) Mme BARRETEAU Anne Directrice** de la Maison Familiale Rurale de Saint Jean de Monts et l'équipe professionnelle à faire apporter les soins nécessaires à une urgence médicale, chirurgicale même si celle-ci sollicite une anesthésie générale à **l'hôpital le plus proche**.

Allergies médicamenteuses à signaler :

⇒ **Accepte(nt)** le droit à l'image et que mon enfant figure sur des prises de vues photographiques, des vidéos ou tout autre moyen audiovisuel dans le cadre des activités pédagogiques, des évènements sportifs et des activités scolaires ou périscolaires. Nous autorisons l'utilisation et/ou la reproduction sans contrepartie et sans limitation de durée, de la ou des photographies ou vidéos sur lesquels mon enfant apparaît pour tout document de communication de la ou des Maisons Familiales Rurales. Ces documents pourront être stockés, diffusés sur tout moyen existant ou qui existeront.

Ne donne(nt) pas leur accord pour le droit à l'image

⇒ **Accepte(nt)** de pouvoir recevoir sur nos adresses mails mentionnées, des informations relatives à la MFR ou au réseau des MFR.

⇒ **Autoris(ent) les moniteurs** à faire respecter les consignes du contrat de vie et du règlement intérieur lors des sorties scolaires (*bibliothèque, exposition, animation, etc*), visites d'études, voyages d'étude... Ces activités varient selon les sessions à la Maison Familiale. En conséquence, les jeunes sont placés **sous la responsabilité des formateurs**.

Les jeunes s'engagent à respecter les consignes qui leur seront données par leurs responsables, à savoir :

- **Respecter le règlement intérieur du lieu d'accueil et/ou d'hébergement et les consignes des adultes les accompagnants**
- **Participer dans de bonnes conditions aux activités proposées pendant le séjour**
- **Ne pas quitter sans autorisation l'activité en cours**
- **Ne pas se séparer du groupe sans autorisation préalable**

LES JEUNES DEVRONT AVOIR UNE PIECE D'IDENTITE SUR EUX.

Je soussigné(e) :

M. / Mme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

SIGNATURE (s) :

Sortie Libre du Jeudi (pour les classes de CAP et BAC uniquement)

Autorise(nt) le jeune à quitter l'enceinte de l'établissement pour une **SORTIE LIBRE DETENTE** tous les jeudis de 17 h 00 à 18 h 15, et dégage(nt) de toute responsabilité la Maison Familiale Rurale pendant cette sortie.

N'autorise(nt) pas le jeune à quitter l'enceinte de l'établissement pour une **SORTIE LIBRE DETENTE** tous les jeudis de 17 h 00 à 18 h 15.

SIGNATURE (s) :

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), Qu'est ce que c'est ?

C'est une évolution de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « loi Informatique et Libertés », afin de l'actualiser mais sur tout, d'établir un socle commun européen. Il sera appliqué dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Mais il sera aussi demandé aux groupes internationaux souhaitant traiter des données personnelles d'individus européens de s'y conformer.

Il s'applique à tous les organismes, publics comme privés, qui traitent des données personnelles, que ce soit informatiquement ou sur papier.

Ses buts sont donc :

- D'uniformiser la réglementation sur la protection des données au niveau européen.
- De responsabiliser les entreprises, les sensibiliser sur la valeur et l'importance des données qu'ils collectent.
- De renforcer les droits des individus, en garantissant notamment le droit d'accès à leurs données, le droit d'oubli, de portabilité...

M. / Mme :

Père / mère de l'apprenant :

- Autorise(nt) la diffusion des données numériques et/ou papiers** au sein du **réseau des MFR** (mail interne, mail informatif lié à nos formations, photos liées à un évènement du réseau MFR etc ...)
- N'autorise(nt) pas la diffusion des données numériques et/ou papiers** au sein du **réseau des MFR**

SIGNATURE (s) :

Bulletin d'Engagement Respectif

L'établissement s'engage expressément à fournir la prestation convenue dans les conditions fixées par la documentation remise lors de l'inscription.

Je soussigné(e) :

M. / Mme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Déclare(nt) inscrire l'élève désigné(e) ci-avant auprès de l'établissement et s'engagent à respecter les conditions de fonctionnement de la MFR

S'engage(nt) à adhérer à l'Association de la MFR et à participer aux réunions de parents notamment, l'Assemblée Générale annuelle.

SIGNATURE (s) :

Inscription, Annulation, Résiliation et Pénalités du présent Engagement

Le montant des arrhes est fixé à 60 € au sens de l'article 1590 du code civil, **non remboursable en cas de désistement, à valoir sur les frais de fonctionnement.**

Sont intégrés dans le coût total : l'assurance des élèves, le carnet de liaison, l'abonnement au lien des familles, et les documents pédagogiques.

L'inscription est **ferme définitive** par la remise à l'établissement du présent contrat dûment rempli et accompagné du règlement de 60 € contre lequel sera remis un récépissé valant reçu. Elle peut cependant être annulée ou résiliée par l'une ou l'autre des parties dans les cas et conditions ci-après et par lettre recommandée ou par simple déclaration contre récépissé au secrétariat de l'Établissement, le signataire de ce contrat de scolarité peut décider de l'annulation ou de la résiliation de l'inscription :

- Avant la rentrée scolaire : dans ce cas, l'annulation entraînera la perte totale du montant des arrhes versés à l'établissement.
- A partir du jour de la rentrée : **tout trimestre commencé est dû** en totalité même en l'absence de l'élève en cours.
- Si l'annulation a lieu dans les 7 jours de la signature ou de la remise du présent contrat, l'intégralité des sommes versées seront remboursées, y compris les frais d'inscription.
- Annulation par l'établissement : lorsque l'effectif minimum n'est pas atteint au plus tard 15 jours avant la date prévue de la rentrée scolaire pour la classe dans laquelle l'élève est inscrit, l'établissement peut être conduit à proposer au signataire une prestation de remplacement au moins équivalente ou à annuler l'inscription. Dans ce cas, l'intégralité des sommes perçues sera remboursée.

Conformément aux Articles 1152 et 1231 du Code Civil, lorsque l'établissement ne sera pas ou plus en mesure de fournir sa prestation en cours d'année scolaire, les sommes correspondantes aux prestations non servies seront remboursées.

En cas de renvoi de l'élève par l'établissement, les sommes correspondantes aux prestations non servies seront remboursées ou non facturées.

- Pour toute absence inférieure à 6 jours, aucun remboursement ne sera effectué.
- Pour toute absence occasionnelle au cours des sessions, aucune déduction ne sera effectuée.
- En cas de recours ou litige, la famille formule une demande écrite auprès du Président de l'Association.

Bulletin d'Engagement Financier

L'établissement s'engage expressément à fournir la prestation convenue dans les conditions fixées par la documentation remise lors de l'inscription.

Je soussigné(e) :

M. / Mme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Déclare(nt) inscrire l'élève désigné(e) ci-avant auprès de l'établissement et s'engagent à respecter les conditions de fonctionnement de la MFR et **à régler l'intégralité des frais financiers** (pension / scolarité / fournitures / stage à l'étranger).

SIGNATURE (s) :

L'ENSEMBLE DU DOSSIER EST A RETOURNER **COMPLÉTÉ ET SIGNÉ** A :

MFR ST JEAN DE MONTS
48 rue de la Chesselière
85160 ST JEAN DE MONTS



02 51 58 22 70



mfr.st-jean-monts@mfr.asso.fr



https://www.mfr-stjeandemonts.com



Paie ment de la scolarité 2021 / 2022 :

Responsable Financier :

M. / MME :

NOM ELEVE :

PRENOM ELEVE :

CLASSE :

⇒ **Cocher la case souhaitée pour le moyen de paiement :**

- 1 seul et unique** paiement du total de la scolarité dûe (chèque ou virement)
- AU TRIMESTRE** par chèque, espèces, virement
- AU MOIS** par chèque, espèces, virement **au 08 du mois**
- MENSUEL** par **prélèvement automatique** au **08 du mois uniquement**
Les frais bancaires liés aux impayés seront facturés aux familles.

⇒ **Tarifs scolarité 2021 / 2022** (ce coût n'inclut pas de voyage ou de sortie scolaire) :

- . **COÛT INTERNAT¹** = hébergement, restauration, veillées dont cotisation 8 € (fixé par la FD 85)
- . **STATUT APPRENTI** = prise en charge partielle par les OPCO (Organisme financeur)

	COÛT INTERNAT ¹	MENSUEL SUR 10 MOIS (sept à juin) ¹	TRIMESTRE
4 ^{ème} / 3 ^{ème} EA	1 880 €	188.00 €	626.66 €
CAPa 1 / CAPa 2	1 828 €	182.80 €	609.33 €
Snde BAC PRO	2 088 €	208.80 €	696.00 €
1 ^{ère} BAC PRO	2 218 €	221.80 €	739.33 €
Terminale BAC	2 348 €	234.80 €	782.66 €

Le service de prélèvement national a été remplacé par le nouveau service de prélèvement européen, le **prélèvement SEPA**. Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, le consentement donné au titre du prélèvement national que vous avez signé demeure valable pour le prélèvement SEPA. Nous continuerons à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque continuera à débiter votre compte conformément à nos instructions. Vous n'aurez aucune démarche à accomplir auprès de votre banque.

Vous trouverez ci-après les informations caractérisant vos prélèvements SEPA :

Nom du créancier : **ASSOCIATION M.F.R. LA RIVIERE ST JEAN DE MONTS**

Identifiant Créancier SEPA du créancier : **FR74ZZZ642758**

Objet du prélèvement : **PAIEMENT DE LA SCOLARITE**

Référence Unique du Mandat (RUM) :

Prochaine date échéance : le 08 du mois

⇒ **Cocher la case souhaitée :**

- Paiement par prélèvement du montant cité ci-dessus¹**
- Autre montant choisi par la famille si la mensualité est trop élevée ou attribution des bourses :** €

A joindre obligatoirement :

- remplir et signer le **MANDAT** de prélèvement SEPA (document interne à la MFR)
- joindre obligatoirement un **RIB** bancaire récent

« Pour le paiement de la scolarité, qu'il soit par chèque, espèce ou par prélèvement, la famille ou le responsable financier s'engage à respecter les obligations financières liées à cet engagement. »

SIGNATURE DU RESPONSABLE FINANCIER :

(avec la mention « Lu et approuvé »)

Documents Annexe à Joindre

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

- () Photocopies des bulletins des deux dernières années scolaires
- () Photocopie de la totalité du ou des livret(s) de famille
- () Photocopie de la carte d'identité de l'élève (en cours de validité)
- () Photocopie des pages vaccination du carnet de santé à jour
- () Certificat de non-contagion qui précise que le jeune est apte à vivre en collectivité (**à faire quelques jours avant la rentrée scolaire**)
- () Si inapte à faire du sport, fournir obligatoirement un certificat médical
- () Attestation de recensement (à partir de 16 ans et à réaliser à la mairie de votre commune)
- () Attestation de la J.D.C (Journée Défense et Citoyenneté)
- () Photocopies des éventuels diplômes obtenus
- () Feuille d'imposition 2020 sur revenus 2019 + Feuille d'imposition 2021 sur revenus 2020 (**lorsque vous l'aurez reçue**) pour calcul de la bourse nationale du secondaire (**sauf apprentissage**)
- () L'attestation Responsabilité Civile Accident (**voir votre assureur**)
- () Un chèque de 60 € pour les frais d'inscription

PAIEMENT DE LA SCOLARITE :

- () Le document « **PAIEMENT DE LA SCOLARITE 2021/2022** » **complété et signé**
- () Le mandat de prélèvement SEPA joint complété avec votre RIB + signature pour le paiement en prélèvement
- () Un Relevé d'Identité Bancaire récent

L'ENSEMBLE DU DOSSIER EST A RETOURNER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ A :

MFR ST JEAN DE MONTS
48 rue de la Chesselière
85160 ST JEAN DE MONTS

 **02 51 58 22 70**
 **mfr.st-jean-monts@mfr.asso.fr**
 **<https://www.mfr-stjeandemonts.com>**

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
— SAINT JEAN DE MONTS —